



Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Culture 2019.- Asbl Le Pont des Arts.- Subside spécifique.- Budget ordinaire 2019.- Montant : 11.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Le Pont des Arts afin de gérer à bien le frais de communication et les projets culturels;

Vu le crédit prévu à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside de 11.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2019 à l'asbl Le Pont des Arts afin de gérer à bien le frais de communication et les projets culturels.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :